

attitude manque de conséquence. Si les avantages existent aujourd'hui, ils existaient aussi bien en 1911; si la réciprocité est bonne aujourd'hui, elle l'était en 1911 et il y a dix ans que nous devrions l'avoir. Le Gouvernement n'a droit à aucun crédit pour son adoption de quelques dispositions de l'arrangement de réciprocité qu'il croyait avantageux pour notre peuple. Je prétends que le Gouvernement s'est montré négligent en ne mettant pas en vigueur cet arrangement de réciprocité préparé par ceux qui avaient étudié la question économique. C'est le peuple et non le gouvernement qui a pris l'initiative dans ces questions et a fait des représentations au Gouvernement. Je suis persuadé que, dans la plupart des cas, les bonnes lois viennent du peuple lui-même et c'est pour cette raison que le Gouvernement devrait se tenir aux écoutes et être attentif aux bruits du forum. S'il agit ainsi, il apprendra ce que désire le peuple bien longtemps avant que l'initiative vienne de l'individu ordinaire qui est élu au Parlement, parce que le peuple pense; c'est sa bourse qui est attaquée.

Depuis que je fais partie de la Chambre j'ai souvent cru, et je parle en homme pratique de choses que j'ai moi-même accomplies—que si je pouvais emmener les membres du Gouvernement dans l'Ouest pour les faire travailler sur une grande batteuse cylindrique de 40 pouces et leur dire le matin: "Mes amis, nous allons battre 2,000 boisseaux de blé aujourd'hui", comme cela m'est arrivé plusieurs fois, je suis certain qu'après avoir travaillé côte à côte toute une journée et avoir reçu \$2 pour leurs la-beurs — j'ai travaillé pour \$30 par mois—ils connaîtraient quelque chose de l'économie. Ils sauraient que, lorsque le peuple a demandé la réciprocité, il savait ce qu'il demandait et ce dont il avait besoin. Le peuple était sérieux quand il a fait cette demande. Si je pouvais amener les membres du Gouvernement à faire cela, ils apprendraient une leçon en économie sociale qu'ils n'oublieraient pas de sitôt. C'est là-bas qu'on peut apprendre cette leçon et si je suis ici aujourd'hui, c'est parce que je l'ai apprise. Je suis venu ici pour tenter de vous faire comprendre que ce que j'ai vu est la vérité et tenter de vous faire voir les choses avec les yeux d'autrui. Je veux que vous sachiez bien quelle tâche ardue c'est pour le producteur que de supporter le fardeau de l'impôt. Il demande du soulagement parce qu'il a de réels griefs, et le devoir du Gouvernement est de l'écouter et de donner aux producteurs au moins une partie de ce qu'ils demandent.

[M. Gould.]

Il ne reste plus qu'un point que je désire effleurier et c'est la déclaration de l'honorable député de Cap-Breton-Sud et Richmond (M. Butts) touchant les 50,000 tonnes de charbon envoyées à Montréal. Les Américains ont vendu à 31 cents la tonne meilleur marché que les Canadiens, bien qu'ils aient à payer un droit de 50 cents la tonne. Malgré ce droit, je crois que les Américains ont fait un profit. Je crois que c'est là tout le principe qui gouvernait cette transaction. Je crois qu'un individu peut expédier des marchandises des Etats-Unis au Canada, payer les droits et réaliser un bénéfice. Il ne veut pas faire concurrence à perte. C'est là un principe fondamental. Je ne crois pas que le mineur reçoive en salaire plus qu'il ne devrait recevoir, mais il existe un intermédiaire entre celui qui sort le charbon de la mine et celui qui le brûle et c'est cet intermédiaire sur qui nos recherches devraient porter. Je crois que cette différence de 31 cents et de 50 cents devraient être suivie pour découvrir l'exploiteur qui existe entre le producteur et le consommateur.

L'honorable député a parlé de payer \$16 par baril de farine et, en disant cela, ses regards se tournaient de notre côté. Nous ne fabriquons pas la farine, nous nous contentons de cultiver le blé.

S'il a dû payer \$16 un baril, et je ne doute pas de sa parole, ce n'est pas parce que nous avons reçu les \$16, mais parce qu'un individu est intervenu entre le producteur du blé et le consommateur. C'est lui qui est responsable de cette grande augmentation de prix et je maintiens que dans l'intérêt du consommateur c'est le devoir du Gouvernement de surveiller cette majoration des prix créée par l'intermédiaire. Toutes ces choses entrent dans les ententes commerciales et si vous avez des barrières pour le commerce comme vous en avez, si vous refusez cette entente de réciprocité, cela signifie simplement que ces individus sont clôturés dans leurs privilèges comme on l'a montré bien des fois dans cette Chambre et qu'ils sont capables de majorer les prix entre le producteurs et le consommateur.

Je ne retiendrai pas plus longtemps la Chambre sur cette question. Je crois qu'il est de l'intérêt du peuple et particulièrement de celui de ma circonscription qui s'attend à ce que je me prononce en faveur de la réciprocité, comme je l'ai fait dans le passé, que l'on introduise dans la législation du pays, comme j'espère qu'elles le seront, des dispositions semblables à celles